

Le nouveau service de télétransmission des liasses fiscales à la Banque de France

BilanDirect FIBEN

<http://www.banque-france.fr/fr/instit/services/bilandirect-fiben.htm>

BilanDirect-FIBEN

Une nouvelle étape au sein d'un processus complet visant à automatiser l'alimentation du Fichier Bancaire des ENTreprises (FIBEN) – Insee, Greffes TCo, Etablissements de Crédit et maintenant les entreprises (260.000) :

- Collecte des données comptables (liasses fiscales)
- Contrôles de conformité (technique et comptables)
- Corrections (liasses rectificatives, ...)

BilanDirect-FI BEN

Avantages

- Sécurité : transmission via des EDI agréés par EDIFICAS – le système s’insère dans celui mis en place pour la DGFIP
- Simplicité : un onglet pour l’envoi , seuls les feuillets 2050 à 2059 G sont sélectionnés, les feuillets sensibles ne sont pas transmis (2065,...) avec le même calendrier que pour la DGFIP
- Gratuité : les frais de télétransmission sont supportés par la Banque de France et plus de frais postaux ni de frais de photocopies
- Développement durable : plus de papier et ni d’enveloppe
- Rapidité de traitement : la cotation est attribuée plus rapidement

BilanDirect-FI BEN

Deux conditions :

- Accord écrit de l'entreprise : destiné à recueillir son accord pour une collecte de son bilan sous forme dématérialisée et son autorisation pour que la BDF analyse, cote et diffuse ces documents à la profession bancaire : autorisations à nous retourner signées
- Signature d'un contrat entre la BDF et le PEDI choisi pour transmettre les liasses fiscales

Schéma général du nouveau processus

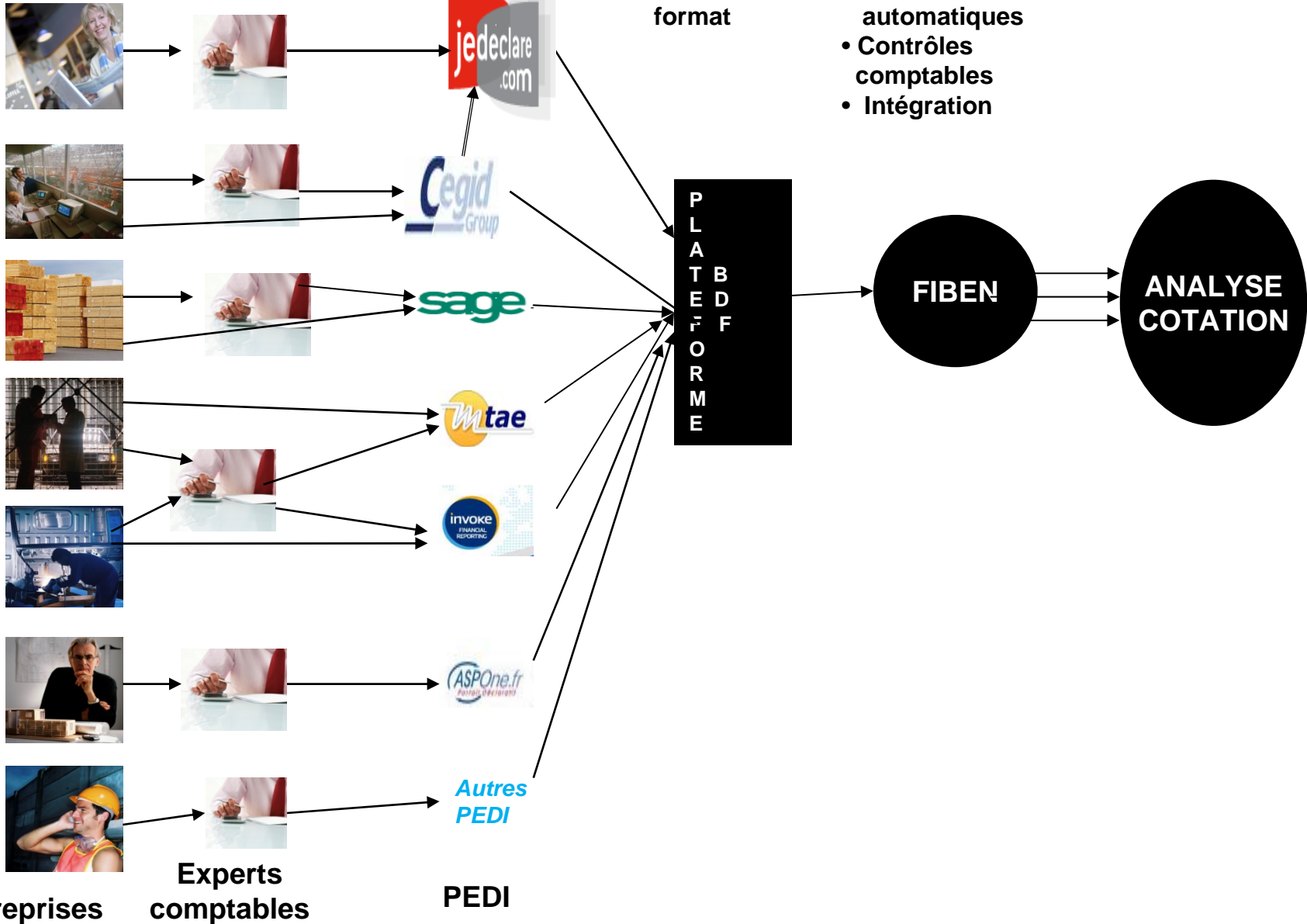
Émission

Transfert

Réception
Contrôle
format

- Recevabilité
- Corrections automatiques
- Contrôles comptables
- Intégration

Traitement des bilans



Le rôle central des experts comptables

- Chargés, entre autres, de l'établissement des liasses fiscales, les experts comptables ont un rôle de conseil et d'information auprès de leurs clients → explication de la téléprocédure et de son intérêt, fiabilité des données transmises aux destinataires, rapidité des opérations de transmission...
- Muni d'un mandat dûment complété, l'expert comptable peut effectuer les opérations de télétransmission à la BDF (envoi initial, corrections, compléments...) comme auprès des autres destinataires, étoffant ainsi les services rendus à ses clients
- La télétransmission de la liasse fiscale à la Banque de France simplifie la tâche des experts comptables : dématérialisation, même mode de transmission que pour la DGFIP et que pour les autres organismes public ou sociaux, même format, même logiciel, envoi en même temps que les obligations déclaratives, par le même portail
- Intermédiaires incontournables entre les entreprises et les partenaires externes (administrations, organismes sociaux, banques, Banque de France...) → promotion de la dématérialisation, assistance dans les démarches à effectuer
- relations de coopération privilégiées avec la Banque de France → **convention de partenariat signée le 17 décembre 2009**

Contenu de la Convention de partenariat

- Actions communes : échanges d'informations, études conjointes, assistance ;
- Réunions d'information ou de contacts bilatéraux BDF – CSOEC sur le service BilanDirect FIBEN auprès des instances locales, régionales et nationales de l'Ordre des Experts Comptables, animation conjointe de réunions auprès des entreprises...
- Engagement du CSOEC de relayer toute information générale sur l'existence et les modalités d'adhésion du nouveau service BilanDirect FIBEN de la Banque de France au travers de son site Internet et de ses différentes publications nationales (lettres périodiques, revue professionnelle) ;
- Engagement de la Banque de France : de faciliter auprès des entreprises intéressées par la modernisation de leurs outils et procédures d'échanges de données comptables la compréhension du rôle central joué par le CSOEC dans le domaine de la dématérialisation des documents fiscaux et sociaux ;
- Instauration d'un comité de suivi composé du Directeur des Entreprises de la Banque de France et du Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, ainsi que, pour chaque partenaire, des experts issus du domaine des études comptables ou économiques ;
- Bilan régulier des réalisations faites en commun et évaluation des aménagements qu'il conviendra d'apporter aux modalités de la coopération.

Pour en savoir plus sur **BilanDirect FIBEN**

- **Vos interlocuteurs à la Banque de France**
 - Christine GIL, chef du projet : 01 42 92 23 92
 - Dominique MALAVERGNE, son adjointe : 01 42 92 90 47
- **Le site Internet [www.bilandirect –fiben.fr](http://www.bilandirect-fiben.fr)**